

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le **12/12/2025**

ID : 089-200039642-20251210-117_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le 10 décembre 2025, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, président.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Etaient présents : Aisy-Sur-Armançon : M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre : Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon : M. MUNIER Patrice, , Chassignelles : M. TRUCHY Maryan Cheney : M. CALONNE Marc, Collan : Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel : M. DURAND Thierry, Cry-Sur-Armançon : M. DE PINHO José, Dyé : M. DURAND Olivier, Epineuil : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Fulvy : M. HERBERT Robert, Jullly : M. FLEURY François, Junay : M. PROT Dominique, Lézinnes : M. MENARD José, Nuits-Sur-Armançon : M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon : M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles : M. RETIF Adrien, Quincerot : M. BETHOUART Serge, Ravières : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey : M. GAUTHERON Rémi, Rugny : M. NEVEUX Jacky, Sambourg : M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas : M. VARAILLES Dominique, Sennevoy-Le-Haut : M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny : M. DE DEMO Paul, Tanlay : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, Thorey : M. NICOLLE Régis, Tissey : M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre : M. DROUILLIE Michel, Mme ELBACHIR Nicole, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, Trichey : Mme GRIFFON Delphine, Vézannes : M. LHOMME Régis, Vézannes : M. PACAULT Philippe, Villiers-Les-Hauts : M. BERCIER Jacques, Vireaux : M. PONSARD José, Viviers : M. PICQ Christian., Yrouerre : M. ZANIN Alain.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Absents ayant donné pouvoir : Argentenay : M. TRONEL Michel (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), Flogny-la-Chapelle : Mme DRUJON Nathalie (a donné pouvoir à M. CAILLET Jean-Baptiste), Lézinnes : Mme LACROIX Audrey (a donné pouvoir à M. MENARD José), Tonnerre : Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), M. FICHOT Jean-François (a donné pouvoir à M. DROUILLIE Michel), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. Régis LHOMME), Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric).
Nombre de conseillers :	Absents excusés : Baon : M. CHARREAU Philippe, Dannemoine : M. KLOETZLEN Eric, Villon : Mme CHAMPAGNE MANTEAU Nadine, Gigny : M. TOBIET Michel, Tonnerre : Mme AGUILAR Dominique, Mme BAILICHE Bahya, M. CLECH Cédric, Mélisey : M. BOUCHARD Michel, Bernouil : M. FOURNILLON Dominique
Délibération n° 117-2025	Absents non excusés : Arthonnay : M. LEONARD Jean-Claude, Epineuil : Mme JOUVET Maryline, Gland : Mme CAMUS NEYENS Sandrine, Molosmes : M. BUSSY Dominique, Saint-Martin-Sur-Armançon : M. LEMAIRE Benjamin, Serrigny : Mme THOMAS Nadine, Tonnerre : M. HAMAM Nabil, Tronchay : M. PATEY Jean-Marie

Objet :

MARCHES PUBLICS

Marchés et commandes publics

*Attribution et signature
marché public – Prestations aux prestations de tri et conditionnement des déchets recyclables.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que le marché actuel de tri et conditionnement des déchets recyclables arrive à échéance au 31 décembre 2025,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité et la qualité du service public de gestion des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Considérant qu'une procédure de marché public a été lancée le 10 octobre 2025 pour assurer les besoins de la CCLTB en matière de tri et le conditionnement des déchets recyclables.

Considérant les caractéristiques de ce marché public qui sont les suivantes :

- **Type de procédure :** Procédure formalisée (appel d'offres)
- **Allotissement :** Il n'y a pas de décomposition en lots.
- **Type de prestations :** Marché de services
- **Durée du marché :** De la date de notification du contrat au 31 décembre 2027. Il sera reconduit tacitement 2 fois pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Considérant qu'à la date limite de réception des offres fixée au 10 novembre 2025 à 12 h 00, a été réceptionné 1 seul pli par voie électronique,

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères de jugement des offres définis le règlement de la consultation, à savoir :

- Prix : 60 points
- Valeur technique : 40 points

Considérant que la commission d'appel d'offres régulièrement convoquée s'est réunie le 26 novembre 2025, a admis la candidature unique et l'offre associée et, au regard de l'analyse, a pris la décision d'attribution suivante :

- PAPREC pour un montant unitaire de 290,00 € HT la Tonne.

Il est proposé au conseil communautaire, d'entériner les décisions de la commission d'appel d'offres et d'autoriser Monsieur le président ou son représentant ayant reçu délégation à signer le marché avec l'attributaire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	57	pour
		contre
		abstention

ENTERINE les décisions de la commission d'appel d'offres,

AUTORISE Monsieur le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à prendre toute décision relative à la passation et l'exécution du marché dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus et notamment à signer les documents du marché à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,
Régis LHOMME.



La secrétaire de séance
Mme PRIEUR Chantal

La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).